

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Assistance à Maitrise d'Ouvrage portant sur
l'accompagnement des projets structurants de la
SPL MuséoParc Alésia**

**Lot 1. Conseil stratégique et scientifique pour la
conservation et l'aménagement du site
archéologique d'Alésia**

**Lot 2. Diagnostic en conservation préventive de la
collection d'Alésia et des archives**

SPL MUSEOPARC ALESIA

1, Route des Trois Ormeaux
21150 Alise-Sainte-Reine

TABLE DES MATIÈRES

I. Présentation du site d'Alésia	p.3
II. Contexte des missions de l'AMO	p.4
III. Conseil stratégique et scientifique pour la conservation et l'aménagement du site archéologique d'Alésia (lot.1)	p.5
IV. Diagnostic en conservation préventive de la collection d'Alésia et des archives (Lot.2)	p.13
V. Cadre général de la mission pour les lots 1 et 2	p.26

I. Présentation du site d'Alésia

Le Conseil départemental de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage de l'aménagement du site d'Alésia, a confié à la SPL MuséoParc Alésia, dans le cadre d'une concession de service public, la gestion, l'animation et le développement du MuséoParc Alésia, équipement culturel et touristique structurant.

Le MuséoParc Alésia se compose d'un musée essentiellement consacré au siège de 52 av. J.-C. et à la période gallo-romaine, ainsi que, à environ 3 km, les vestiges de la ville qui s'est développée aux premiers siècles de notre ère. L'équipement accueille près de 80 000 visiteurs par an. La SPL MuséoParc Alésia assure l'organisation, la gestion et la commercialisation de l'ensemble de l'offre du site, actuelle et à venir : visites libres et guidées, ateliers pédagogiques, location d'espaces, à destination de publics diversifiés.

Pour en savoir plus : www.alesia.com

Dans le cadre de sa stratégie de développement du site d'Alésia, le Conseil départemental de la Côte-d'Or, via la SPL MuséoParc Alésia, poursuit un objectif de requalification globale, visant à faire évoluer son positionnement et à diversifier son offre culturelle et touristique. La destination Alésia s'appuie ainsi sur plusieurs dimensions complémentaires : l'événement historique de la bataille, l'histoire des Gaulois et de la civilisation gallo-romaine à travers les vestiges, mais également le patrimoine, la culture, la ruralité et le tourisme durable. Cette stratégie s'inscrit en cohérence avec la politique d'attractivité portée par le Département, en lien avec Côte-d'Or Attractivité.

La nouvelle délégation de service public confère à la SPL MuséoParc Alésia une maîtrise renforcée du champ scientifique du site. La mission confiée par le Département, visant à développer les actions de préservation du site archéologique et de conservation des collections, s'inscrit dans le cadre du Pacte de développement culturel signé avec le ministère de la Culture.

Ce pacte constitue une étape structurante, en établissant un cadre propice au déploiement d'actions concrètes et en renforçant la reconnaissance du site d'Alésia, notamment à travers son approche pluridisciplinaire. Il ouvre une phase opérationnelle articulée autour de plusieurs axes prioritaires, parmi lesquels :

- le déploiement d'un programme de conservation, de réaménagement et de valorisation des vestiges gallo-romains ;
- le lancement d'un chantier des collections, incluant l'étude de nouvelles capacités de stockage.

S'agissant du site archéologique, le projet de réaménagement constitue un enjeu stratégique pour son développement futur. Il devra concilier les exigences de conservation patrimoniale avec les objectifs d'attractivité et d'accueil des publics, dans le cadre d'une approche globale intégrant un phasage opérationnel maîtrisé et conforme aux exigences réglementaires.

II. Le contexte des missions de l'AMO

Pour accompagner ces ambitions, la SPL MuséoParc Alésia, agissant par délégation du Conseil départemental de la Côte-d'Or, souhaite s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Fondée sur un conseil à la fois stratégique et scientifique, cette mission vise à structurer les projets, depuis les phases de diagnostic jusqu'à leur mise en œuvre, sur les plans programmatique et opérationnel.

Elle porte notamment sur l'accompagnement des démarches de diagnostic et de planification nécessaires à la conduite et à l'aboutissement des projets suivants :

- la restauration, la conservation et l'aménagement du site des vestiges archéologiques de la ville gallo-romaine d'Alésia ;
- le chantier des collections et des archives, incluant l'étude de faisabilité du chantier et de l'aménagement de nouvelles réserves.

Le titulaire de chacun des lots doit démontrer leur capacité à appréhender les enjeux culturels, territoriaux et institutionnels propres au site d'Alésia. Cette compréhension constitue un préalable à l'élaboration de propositions adaptées, conciliant innovation, faisabilité et exigences de conservation.

Ils inscriront leur intervention dans une logique d'accompagnement étroit des équipes, en proposant des prestations adaptées aux objectifs de la maîtrise d'ouvrage. À ce titre, ils interviendront en appui de la direction générale, en lien avec l'équipe de direction, pour :

- définir et mettre en œuvre la stratégie de lancement des projets ;
- organiser et dimensionner les équipes, en interne comme en externe ;
- piloter les études de faisabilité ;
- préparer et suivre les missions de maîtrise d'œuvre.

Le titulaire de chaque des lots sera également attendu comme force de proposition dans l'aide à la décision, en contribuant à l'identification et à l'analyse des ressources disponibles (documents, retours d'expérience, politiques sectorielles). Ils devront produire une analyse critique permettant de faire émerger des solutions à la fois innovantes et opérationnelles.

La mission vise ainsi à nourrir la réflexion stratégique, à faciliter la synthèse des contributions et à mobiliser des réseaux professionnels pertinents. Elle doit permettre à la direction générale de disposer d'un niveau d'analyse adapté pour apprécier la faisabilité des projets et en définir les priorités à moyen et long terme.

À ce titre, le titulaire de chacun des lots devra être en capacité de conduire des évaluations, des études de faisabilité et des benchmarks de sites comparables. Il apportera également un appui en matière de rédaction, de cadre réglementaire et d'analyse comparative de projets similaires.

Enfin, la mission contribuera à structurer une vision claire et partagée, en précisant les objectifs stratégiques portés par la SPL MuséoParc Alésia, afin de conduire ces projets dans le respect des orientations du Département de la Côte-d'Or, des exigences scientifiques et culturelles du ministère de la Culture, ainsi que des partenaires associés.

III. Conseil stratégique et scientifique pour la conservation et l'aménagement du site archéologique d'Alésia (lot.1)

Le site archéologique de la ville gallo-romaine d'Alésia constitue un ensemble patrimonial majeur, porteur d'enjeux scientifiques, historiques, culturels et territoriaux de premier plan. Témoignage exceptionnel de l'occupation antique et des dynamiques qui s'y sont développées, il s'inscrit aujourd'hui dans une ambition renouvelée visant à renforcer sa conservation, approfondir sa connaissance et en améliorer la valorisation auprès des publics.

Dans un contexte marqué par l'évolution des attentes des visiteurs, le renouvellement des approches de médiation et une attention accrue portée aux enjeux de conservation préventive, la SPL MuséoParc Alésia, agissant par délégation du Conseil départemental de la Côte-d'Or, souhaite engager une réflexion globale et structurante sur l'avenir du site. Cette démarche s'inscrit également dans la prise en compte du contexte paysager et patrimonial de l'oppidum, ainsi que dans la lecture élargie du site de la bataille d'Alésia.

L'objectif est d'articuler de manière cohérente les différentes dimensions du projet, en intégrant :

- les opérations de restauration et de conservation des vestiges ;
- l'élaboration d'un plan de gestion du site ;
- l'aménagement des espaces et des parcours de visite sur le centre monumental ;
- la définition d'un récit scientifique et culturel renouvelé à l'échelle de l'oppidum.

Ce récit devra s'appuyer sur les connaissances les plus récentes, tout en proposant des modalités de médiation adaptées, accessibles et diversifiées, afin de répondre aux attentes de l'ensemble des publics.

Le site : un état de conservation dégradé

Au cours des trente dernières années, les interventions archéologiques menées sur le site ont principalement répondu à des objectifs scientifiques, portés notamment par l'Université de Bourgogne — historiquement très engagée — ainsi que par les travaux de la cellule Alésia du Conseil départemental, davantage centrés sur la gestion des collections. Si ces actions ont permis des avancées significatives dans la connaissance de la ville antique, elles n'ont pas encore abouti à un projet d'ensemble suffisamment lisible et structuré pour le public.

Les aménagements réalisés de manière ponctuelle, souvent dans des contextes contraints et avec l'appui constant du Département, n'ont pas permis de révéler pleinement l'exceptionnalité du site. Les infrastructures existantes peinent à s'inscrire dans une réflexion globale intégrant à la fois le parcours de visite et la médiation des vestiges.

Un manque de lisibilité pour le public

La présentation actuelle privilégie l'image d'une ville gallo-romaine prospère du II^e siècle de notre ère, développée selon les modèles diffusés par Rome, notamment grâce à l'activité artisanale du bronze. Pourtant, la longue durée d'occupation du site, documentée par plus de

120 ans de fouilles et trois décennies de recherches récentes, constitue un levier majeur pour restituer la richesse des transformations d'Alésia.

De cette ville progressivement délaissée à partir du Ve siècle, ne subsistent aujourd'hui que des vestiges arasés, dont l'état général appelle une attention renforcée. La lisibilité s'est amoindrie, les dégradations progressent, les interventions restent insuffisamment coordonnées et certains secteurs emblématiques — tels que le théâtre, le monument dit d'Ucuetis, la place publique ou les quartiers artisanaux — demeurent encore peu valorisés.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un projet d'aménagement global apparaît indispensable. Celui-ci devra porter une ambition forte, à la fois en matière de qualité scientifique et de valorisation, tout en garantissant la préservation durable des vestiges et une meilleure structuration des interventions.

Le projet vise à redonner une cohérence et une lisibilité renouvelées au site archéologique d'Alésia, autour de trois axes principaux :

→ Préserver et restaurer

Engager un programme structuré de sauvegarde et de restauration du centre monumental, fondé sur l'élaboration d'un plan de gestion du site. Il s'agira de préserver les vestiges tout en mettant en valeur les secteurs et édifices présentant un intérêt patrimonial majeur.

→ Mettre en récit le parcours de visite

Repenser les cheminements, la signalétique et les connexions avec les espaces existants ou à développer, afin de proposer une découverte plus fluide, cohérente et accessible. L'objectif est de mieux révéler l'organisation urbaine de la cité antique et de structurer un récit historique clair pour le visiteur.

→ Créer un parcours immersif

Faire du site un espace d'expérience, adapté à la diversité des publics. Au-delà du centre monumental, des dispositifs d'interprétation permettront de valoriser l'histoire des fouilles, les métiers de l'archéologie, les spécificités de la ville gallo-romaine et les apports des recherches récentes.

Dans le cadre du lot 1, la présente mission a pour objet d'accompagner la maîtrise d'ouvrage dans la définition scientifique et culturelle du projet global de préservation et de valorisation du site archéologique d'Alésia.

Elle vise à élaborer un pré-programme détaillé permettant d'identifier les orientations stratégiques ainsi que les conditions opérationnelles de mise en œuvre du projet. Ce travail prendra en compte l'ensemble des dimensions du site — scientifiques, patrimoniales et paysagères — ainsi que les composantes nécessaires à la mise en place d'un programme de préservation et de restauration, portant sur l'ensemble du site ou sur certains vestiges majeurs.

Par ailleurs, cette mission devra contribuer à enrichir le récit du site, notamment à travers le développement de dispositifs de médiation culturelle et l'amélioration des conditions d'accueil des publics.

Enfin, cette étape de pré-programme est fondatrice. Elle permet de passer d'une intention générale (« valoriser le site ») à un cadre stratégique, scientifique et opérationnel clair, destiné à guider les concepteurs. Elle vise également à préciser les objectifs, le périmètre et les modalités du futur marché de maîtrise d'œuvre.

En ce sens, elle contribue à sécuriser et orienter la future mission de maîtrise d'œuvre, en évitant qu'elle ne s'engage dans des directions inadaptées ou insuffisamment cadrées.

Le pré-programme doit permettre de préciser les points ci-dessous :

1. Les objectifs du projet

- Pourquoi aménager le site ?
- Quels sont les enjeux prioritaires : scientifiques, patrimoniaux, touristiques, pédagogiques ?
- Quels publics sont visés (grand public, scolaires, chercheurs, publics internationaux...) ?

Il s'agit de passer d'une intention générale à des finalités explicites et hiérarchisées.

2. Le périmètre d'intervention

- Quelles zones du site sont concernées ?
- Quels vestiges doivent être conservés, restaurés, présentés ou laissés en l'état ?
- Quels espaces peuvent accueillir des aménagements (circulations, équipements, médiation...) ?

Il s'agit de définir les contours de l'intervention.

3. Le niveau d'ambition et les partis pris

- Degré d'intervention sur les vestiges (conservation minimale, restauration, restitution partielle...)
- Niveau de mise en valeur (sobriété, immersive, expérientielle...)
- Place du paysage dans la lecture du site

Le pré-programme fixe une philosophie d'intervention qui guidera les architectes.

4. Les besoins fonctionnels et d'usage

- Parcours visiteurs (accès, cheminements, lisibilité)
- Accueil (billetterie, sanitaires, stationnement...)
- Dispositifs de médiation (signalétique, supports numériques, reconstitutions...)

Il s'agit de définir ce que le site doit permettre de faire concrètement.

5. Les contraintes à intégrer

- Contraintes archéologiques (protection des vestiges)
- Contraintes réglementaires (site classé, monuments historiques...)
- Contraintes techniques et environnementales

Il s'agit de cadrer ce qui est possible ou non dès le départ.

6. Les premières orientations techniques et méthodologiques

- Principes de conservation-restauration

- Méthodes d'intervention sur les structures
- Articulation entre recherche, travaux et ouverture au public

Il s'agit de donner des lignes directrices sans encore concevoir.

7. Le cadre du futur marché de maîtrise d'œuvre

- Nature des missions attendues (diagnostic, esquisse, PRO, etc.)
- Compétences à mobiliser dans l'équipe de MOE
- Niveau de précision attendu dans les études
- Enveloppe budgétaire indicative et phasage

Le pré-programme devient le document de référence du cahier des charges de la maîtrise d'œuvre.

En résumé, le pré-programme sert à :

- **Traduire une vision en exigences concrètes,**
- **Aligner les acteurs (maîtrise d'ouvrage, scientifiques, techniciens),**
- **Donner un cadre clair aux concepteurs sans figer la solution,**
- **Réduire les risques d'erreur ou de dérive en phase de conception.**

C'est un **outil d'aide à la décision** pour la maîtrise d'ouvrage, et un **socle de travail structurant** pour l'équipe de maîtrise d'œuvre.

L'accompagnement de cette mission de rédaction du pré-programme devra intégrer la consultation du comité scientifique et de suivi, comité pluridisciplinaire associant l'ensemble des partenaires du projet (responsable de site, architecte, spécialiste de la médiation, urbaniste, paysagiste, SRA, etc.).

À ce titre, le prestataire accompagnera la direction générale de la SPL dans l'organisation de temps d'échanges réguliers (réunions, ateliers de travail, séminaires), permettant de partager les diagnostics, de confronter les points de vue et de valider progressivement les orientations proposées dans le cadre du pré-programme.

Cette démarche participative visera à garantir la qualité scientifique du projet, son inscription dans les connaissances les plus récentes, ainsi que sa cohérence avec les enjeux patrimoniaux, culturels et territoriaux du site. Elle contribuera également à assurer l'appropriation collective du projet par l'ensemble des parties prenantes, en favorisant le dialogue entre experts scientifiques, acteurs institutionnels et opérationnels.

Les contributions du comité scientifique et de suivi seront formalisées et intégrées à chaque étape de l'élaboration du pré-programme, notamment lors des phases de définition des orientations stratégiques de préservation-conservation, de structuration du récit de visite et de hiérarchisation des interventions à mener.

S'appuyant sur les études existantes, les archives, les diagnostics et les nombreuses phases de recherche sur le site, le pré-programme précisera le cadre de la préservation-conservation du site et les préconisations en terme de gestion de site, les grandes orientations d'aménagement et la stratégie globale de préservation, en intégrant notamment les éléments suivants :

- la hiérarchisation des zones d'intervention selon leur intérêt patrimonial et leur potentiel de valorisation ;

- la conception de dispositifs adaptés à la protection, à la présentation et à l'interprétation des vestiges (présentation in situ, évocations volumétriques, dispositifs explicatifs, reconstitutions, dispositifs participatifs, etc.) ;
- l'amélioration de la lisibilité des vestiges, notamment par une signalétique structurée et des outils de médiation adaptés, en articulation avec une éventuelle AMO scénographique ;
- la reconfiguration des parcours de visite afin de mieux intégrer des secteurs aujourd'hui peu accessibles, en s'appuyant sur des dispositifs contemporains (outils numériques, ambiances, approches sensibles) ;
- la définition d'un projet paysager cohérent avec le territoire de l'Auxois et le paysage de l'oppidum, intégrant les enjeux de confort, d'adaptation climatique et de mise en valeur des vestiges ;
- le développement d'une stratégie de mise en lumière et d'une offre événementielle, notamment en soirée ;
- la prise en compte de l'accessibilité universelle et de la diversité des publics ;
- la production des éléments nécessaires à l'élaboration du plan de gestion du site, en cohérence avec le Projet Scientifique et Culturel ;
- l'identification de perspectives pour la poursuite des recherches archéologiques en lien avec le projet.

À ce titre, la mission comprendra notamment :

- la lecture critique, l'analyse et la synthèse des études existantes (1988, 1999, 2000, 2020) ainsi que des données issues des fouilles ;
- l'accompagnement à la rédaction du pré-programme au cours de l'année 2026, couvrant l'ensemble des thématiques identifiées par la SPL ;
- l'appui à la direction générale pour la préparation et l'animation du comité scientifique et du comité de suivi ;
- la contribution à la rédaction du CCTP de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre (architecte du patrimoine et groupement pluridisciplinaire).

Sur la base du pré-programme, nous proposons de lancer le marché de maîtrise d'œuvre dès la fin de l'année 2026, sous la forme d'un accord-cadre intégrant la conservation-restauration, la valorisation du site archéologique, son aménagement paysager ainsi que la mise en récit du parcours de visite.

Fonctionnant comme une « boîte à outils » au service du projet, cet accord-cadre définira les modalités d'exécution des marchés subséquents. Chacun sera encadré par un cahier des charges précisant la nature des missions et les secteurs concernés. Dans ce cadre, ce marché de maîtrise d'œuvre assurera également un rôle de conseil continu auprès de la maîtrise d'ouvrage.

Benchmark et retours d'expérience

Le titulaire devra être en capacité d'alimenter la réflexion de la direction générale et des équipes en s'appuyant sur des benchmarks de sites archéologiques et patrimoniaux comparables, en France comme à l'international. Ces analyses comparatives porteront à la fois sur les choix de conservation-restauration, les modalités d'aménagement, les dispositifs de médiation et les stratégies globales de valorisation.

Dans ce cadre, le prestataire proposera plusieurs formats d'organisation de visites de référence (visites de sites, rencontres avec des équipes de gestion, retours d'expérience). Ces démarches devront favoriser l'appropriation concrète des bonnes pratiques, tout en permettant d'identifier les conditions de leur transférabilité au site d'Alésia.

Afin de nourrir la réflexion stratégique et opérationnelle, le titulaire conduira des évaluations, études et analyses sur des thématiques variées, notamment :

- les différentes techniques de conservation et de restauration des vestiges archéologiques, en lien avec leur état sanitaire et leur exposition ;
- les approches architecturales et paysagères permettant de préserver et de mettre en valeur des zones d'intérêt patrimonial majeur ;
- les formes de muséographie adaptées aux sites ouverts, incluant les dispositifs d'interprétation in situ ;
- les dispositifs immersifs et numériques contribuant à renouveler l'expérience de visite ;
- les innovations en matière d'accueil et de parcours visiteurs, en tenant compte de la diversité des publics ;
- les enjeux d'accessibilité universelle et d'inclusion ;
- l'intégration du site dans son environnement paysager et territorial.

L'ensemble de ces travaux donnera lieu à des livrables de synthèse (notes d'analyse, fiches de retours d'expérience, recommandations opérationnelles), permettant d'éclairer les choix de la maîtrise d'ouvrage et d'alimenter la construction du pré-programme.

Les métiers attendus pour cette mission – Constitution d'une équipe pluridisciplinaire

1. Contexte et objectifs

Dans le cadre de l'élaboration d'un pré-programme dédié au site archéologique de l'oppidum d'Alésia, il est nécessaire de constituer une équipe pluridisciplinaire capable d'articuler recherche scientifique, conservation patrimoniale et mise en valeur du site auprès du public.

L'objectif est de définir une stratégie cohérente intégrant :

- la connaissance scientifique du site,
- la conservation des vestiges,
- l'aménagement et la lisibilité du site pour les visiteurs.

2. Composition de l'équipe – Profils et missions

2.1. Archéologue spécialiste de la période gallo-romaine

Compétences attendues :

- Expertise reconnue sur la période gallo-romaine

- Maîtrise de l'analyse des structures bâties
- Capacité à conduire des études documentaires approfondies
- Aptitude à réaliser une analyse critique des sources archéologiques et historiques existantes

Missions :

- Établir un état des connaissances scientifiques du site, en s'appuyant sur l'ensemble des archives et diagnostics disponibles
- Étudier les édifices en élévation, les archives de fouilles ainsi que les vestiges in situ, et participer à l'identification des zones à fort intérêt scientifique et patrimonial
- Définir les méthodologies d'étude et d'intervention adaptées au projet de préservation et de valorisation du site
- Contribuer à l'élaboration du programme scientifique global, en lien avec les zones majeures du site et les collections associées
- Assurer la cohérence historique des propositions d'aménagement, en apportant une compréhension approfondie de l'évolution des structures et de l'organisation du site, tant sur le centre monumental que sur l'oppidum
- Identifier les enjeux de conservation et de restauration, en particulier pour les monuments et les secteurs remarquables du site

2.2. Responsable d'opération de mise en valeur de site archéologique

(architecte du patrimoine, conservateur de site, chargé de projet)

Compétences attendues :

- Expérience en pilotage de projets patrimoniaux, notamment sur un site archéologique ou historique reconnu
- Expérience de conduite d'équipes pluridisciplinaires en restauration, gestion de site et aménagement
- Connaissance des enjeux de médiation et de valorisation, en lien avec l'accueil des publics

Missions :

- Apporter une expertise permettant de coordonner les différents chantiers à mener sur le site, notamment en phase opérationnelle
- Assurer le lien entre recherche scientifique, conservation et valorisation
- Contribuer à la définition des orientations de mise en valeur du site (parcours, signalétique, dispositifs d'interprétation)

2.3. Paysagiste, idéalement avec une expérience d'aménagement de sites archéologiques et/ou patrimoniaux

Compétences attendues :

- Expérience dans l'intégration paysagère de sites patrimoniaux
- Sensibilité aux enjeux de conservation et de lisibilité historique

Missions :

- Concevoir l'insertion paysagère des aménagements implique de s'interroger sur la manière dont l'oppidum et le site historique sont pris en compte à l'échelle élargie des camps romains, afin d'assurer une mise en valeur cohérente et respectueuse de l'ensemble du site archéologique.

- Mettre en valeur les vestiges sans en altérer l'intégrité
- Définir les circulations et les ambiances paysagères
- Assurer la cohérence entre paysage, patrimoine et usages publics

2.4. Architecte spécialisé en valorisation de sites archéologiques ou patrimoniaux

Compétences attendues :

- Expérience dans la conception d'équipements de médiation et de protection des vestiges
- Expérience en architecture patrimoniale ou historique

Missions :

- Concevoir les dispositifs d'aménagement permettant la lecture du site
- Définir les structures de protection et de présentation des vestiges
- Proposer des solutions architecturales adaptées (abris, passerelles, parcours)
- Assurer la compatibilité entre conservation, accessibilité et mise en valeur

3. Propositions complémentaires

Pour renforcer la qualité du projet, il est conseillé d'intégrer également :

- Un spécialiste de la médiation culturelle
(conception des contenus pédagogiques et dispositifs d'interprétation)
- Un ingénieur en conservation du patrimoine
(diagnostic des matériaux, protocoles de conservation)
- Un spécialiste en modélisation 3D / SIG / multimédia / IA

Cette liste n'est pas exhaustive et peut faire l'objet de compléments. Le candidat est libre de proposer d'autres profils qu'il jugera pertinents au regard des enjeux du projet.

4. Conclusion

La réussite du pré-programme repose sur une collaboration étroite entre disciplines scientifiques, techniques et créatives. Cette approche intégrée permettra de concilier rigueur archéologique, conservation durable et valorisation accessible au public.

IV. Diagnostic en conservation préventive de la collection d'Alésia et des archives (Lot.2)

Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, la SPL MuséoParc Alésia est chargée, par délégation du Département de la Côte-d'Or, de conduire un chantier des collections sur la période 2026-2029, conformément aux orientations du Pacte de développement culturel conclu avec le ministère de la Culture en septembre 2025.

Ce chantier vise à améliorer la connaissance scientifique des collections, à renforcer leurs conditions de conservation, à poursuivre les opérations d'inventaire et de récolement, ainsi qu'à préparer leur regroupement au sein d'une réserve unique répondant aux exigences scientifiques, techniques et réglementaires.

La présente étude préalable a pour objet de disposer d'un diagnostic fiable des collections conservées en réserves, d'évaluer les besoins humains, techniques et financiers nécessaires à la réalisation du chantier des collections et d'en définir les modalités de mise en œuvre.

Elle devra également produire les éléments techniques nécessaires au lancement du futur marché public de réalisation du chantier des collections, notamment le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), le programme fonctionnel et technique, l'estimation financière ainsi que le phasage prévisionnel des opérations.

Présentation du contexte de la collection d'Alésia

1. Un constat préoccupant

Le site d'Alésia fait l'objet de découvertes depuis le milieu du XVII^e siècle et bénéficie de fouilles archéologiques professionnelles continues depuis plus de 120 ans. Cette activité, remarquable par son intensité (plus de 350 opérations recensées) et sa durée (plus de 350 ans), constitue un cas presque unique dans le paysage archéologique français. Elle a généré une collection d'une ampleur exceptionnelle, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Aujourd'hui, celle-ci est majoritairement conservée sur le site, complétée par des ensembles plus anciens répartis dans plusieurs musées de province ainsi qu'au Musée d'Archéologie nationale.

La constitution, l'étude et la conservation de ces objets ont suivi les évolutions de la discipline archéologique au fil du temps. Il en résulte un volume considérable de collections, conservées selon des normes, des méthodes d'inventaire et des conditions très hétérogènes, souvent insuffisantes et désormais inadaptées aux exigences d'un établissement de l'envergure d'Alésia.

La collection se caractérise par une grande diversité, tant des matériaux (pierre, céramique, verre, métaux, bois, os, faune, stuc...) que des typologies (architecture, décor intérieur, vie quotidienne, artisanat, parure, monnaies...). Cette richesse constitue l'un des fondements de sa valeur et de sa représentativité. Sur le plan quantitatif, elle est qualifiée « d'indénombrable », avec plusieurs millions de fragments issus des occupations gauloises, gallo-romaines et paléochrétiennes sur près de sept siècles (du II^e siècle av. n. è. au V^e siècle), auxquels s'ajoutent les collections liées au « mythe gaulois » des XIX^e et XX^e siècles. Elle représente environ 7 500 caisses, contenant plusieurs dizaines de milliers de contenants (sacs, boîtes) renfermant eux-mêmes des centaines de milliers d'objets, fragments ou lots.

Une problématique majeure réside dans l'absence de moyens pleinement opérationnels pour conduire l'inventaire et assurer une conservation adaptée, pourtant indispensables à la pérennité des collections. Le constat demeure préoccupant sur ces deux aspects. Plus d'une centaine de systèmes d'inventaire anciens — de natures, de périodes et de fiabilités très diverses — ont été identifiés, rendant leur exploitation particulièrement complexe, voire inopérante. Par ailleurs, les conditions de conservation de certains ensembles sont très insuffisantes : plusieurs lieux de stockage ne répondent pas aux normes actuelles, notamment en matière de régulation climatique.

Dans ce contexte, la collection reste difficilement exploitable en raison :

- d'un suivi irrégulier ayant entraîné une perte progressive de connaissance et de capacité de valorisation ; environ 5 % des collections sont connues de manière fine, 20 % de façon partielle, le reste étant sommairement identifié, voire inconnu ;
- d'une programmation insuffisante des opérations de restauration ;
- d'une dispersion de l'information entre de nombreux inventaires papiers et numériques hétérogènes ;
- de la présence de trois réserves anciennes dont les conditions de conservation sont majoritairement non conformes aux standards actuels (ancien musée du centre d'Alise-Sainte-Reine, salle de l'hôpital Saint-Jean et réserve du Belvédère sur le site archéologique).

2. Contextes et données existantes

A. Collections archéologique, les collections historiographiques et le mobilier archéologique

Comme évoqué précédemment, la connaissance de la collection du site d'Alésia est aujourd'hui rendue difficile par la multiplicité des systèmes d'inventaire établis au cours des dernières décennies. Ces derniers comprennent notamment :

- **Base de données S-Museum (Société Skinsoft)** : 14 084 entrées, dont 10958 biens appartenant aux collections départementales et 3 126 biens issus des différents dépôts de la ville d'Alise-Sainte-Reine et de la ville d'Hauteroche ;
- **Inventaires numériques** : environ 340 inventaires sous formats Excel, Word et/ou PDF, issus des archives numériques de la CDSA (serveurs informatiques du MuséoParc) ;
- **Fiches mécanographiques** : environ 2 000 fiches établis dans les années 1980, triées par espace de l'ancien musée municipal et des anciennes réserves d'Alise-Sainte-Reine ;
- **Inventaires papier** : environ 60 (Excel, Word, notices de l'ancienne base de données) regroupés en classeurs et stockés au Muséoparc ;
- **Inventaires d'études (D.E.A., thèse, master, catalogue d'étude, etc.)** : environ 50 versions imprimées et archivées dans les réserves du MuséoParc.

Soit un total (outre la base de données) d'environ **2 450 documents d'inventaires**.

La grande majorité de cette documentation est le fruit des différentes opérations d'inventaire et de récolement ayant eu lieu entre 2006 et 2010 à la suite de la fermeture du musée municipal d'Alise-Sainte-Reine en 2005 et en prévision de l'ouverture du MuséoParc.

A cela, s'ajoutent les nombreux autres inventaires réalisés dans le cadre des projets menés entre 2010 et 2022 : renouvellement de la scénographie du MuséoParc en 2021, projet de musée archéologique sur le site des vestiges gallo-romains, expositions temporaires, reprises d'inventaires et récolement décennal. L'hétérogénéité de cette documentation s'explique notamment par l'absence d'une démarche d'inventaire clairement définie et généralisée aux différents intervenants et sur toute la période. À cela s'ajoute, la production de nombreuses copies et autres inventaires "complémentaires" dont les modifications n'ont pas été systématiquement reportées aux inventaires d'origine. De ce fait, le niveau d'information des inventaires est très variable : l'essentiel des manques est à signaler sur les chiffrages, les localisations d'objets et leur provenance (découverte archéologique, acquisition, dons, etc.). Ce manque d'actualisation et la confusion induite par la masse d'inventaire ne permettent pas de produire un unique document de gestion clair et rationalisé de la collection.

Un travail de tri et de recoupement des inventaires est actuellement en cours. Ce dernier a pour objectif de trier les copies, vérifier et regrouper les informations afin de déterminer les inventaires les plus fiables pour conduire le chantier des collections.

B. Archives, fonds documentaire et bibliothèque patrimoniale

Les fonds documentaires conservés au sein des réserves regroupent des ensembles issus de la recherche archéologique, de l'histoire du site et de l'histoire institutionnelle du musée. Ils proviennent de sources diverses : sociétés savantes (Société des sciences de Semur), Université de Bourgogne, Conseil départemental de la Côte-d'Or, ainsi que de dons de chercheurs et de particuliers.

Ces ensembles documentaires accompagnent et documentent les opérations archéologiques, la constitution des collections et l'histoire du site d'Alésia et de son musée.

Des inventaires existent pour l'ensemble des fonds (archives, fonds documentaires et bibliothèque patrimoniale), mais ils sont hétérogènes dans leur forme et leur degré d'avancement, allant de simples listes ou fichiers Excel à des classements structurés, sans dispositif d'inventaire global unifié à ce stade.

3. Collections stockées dans les réserves du musée

La majorité des collections inventoriées est actuellement conservée dans les locaux de l'ancien musée d'Alésia, à Alise-Sainte-Reine. Pour les besoins de la présente consultation, une distinction est établie entre le mobilier archéologique, correspondant aux ensembles non inventoriés individuellement, et les collections, constituées d'objets ou d'ensembles d'objets ayant fait l'objet d'un inventaire réglementaire. Les réserves sont réparties en quatre principaux espaces de stockage, eux-mêmes, pour certains, subdivisés en salles selon les matériaux conservés ou la typologie des collections.

A. Réserves de l'ancien Musée Alésia d'Alise-Sainte-Reine

Les collections sont réparties dans **trois bâtiments distincts**, non contigus. L'ensemble représente une superficie d'environ **700 m²**.

Le **premier bâtiment**, élevé sur trois niveaux, comprend **neuf espaces de conservation**. Il est équipé d'une **centrale de traitement d'air (CTA)** et d'un système de climatisation permettant d'adapter les conditions de conservation à la sensibilité des matériaux. Les deux caves constituent une exception : l'une est dotée d'un extracteur d'air, tandis que l'autre ne bénéficie d'aucun dispositif de traitement de l'air. Le bâtiment ne dispose pas d'ascenseur, ce qui constitue une contrainte pour les opérations de manutention.

Le **deuxième bâtiment**, dit « **du Raisin** », a été entièrement vidé en 2022 à la suite de la détection d'une infestation de la charpente et du plancher des combles. Les collections qui y étaient conservées ont été transférées dans la **Salle Saint-Jean**, où elles sont actuellement entreposées.

Le **troisième bâtiment**, indépendant des deux précédents, est un appentis rénové sur deux niveaux. Il comprend deux locaux équipés de racks de stockage. L'un est en claire-voie et aucun ne dispose d'un système de régulation climatique. Ils accueillent principalement des collections lapidaires ainsi que du mobilier archéologique issu de fouilles anciennes.

À titre indicatif, le volume des collections est estimé comme suit :

Espace	Estimation
Espace RDC	Environ 180 objets ou lots
Salle 6 Bas	Comptage en cours : environ 150 contenants , représentant près de 3 940 objets ou lots
Salle 6 Haut	413 contenants , représentant environ 10 047 objets ou lots
Salle historiographie	Absence de comptage physique ; la base de données S-Museum recense environ 813 objets ou lots
Salle Métal	Environ 6 334 objets ou lots
Salle Terre cuite et Verre	Environ 1 526 objets ou lots
Cour intérieure dite « cour du Raisin » et lapidarium	Environ 60 palettes , sans estimation précise du nombre d'objets

B. Site des vestiges archéologique et Réserve du Belvédère

Sur le site archéologique on retrouve en extérieur plus d'une centaine d'éléments lapidaire, exposés aux conditions climatiques. Ces vestiges ont fait l'objet d'un premier référencement lors du précédent chantier des collections. Une part importante de cet ensemble est constituée de sarcophages de l'époque mérovingienne.

Au cœur du Centre monumental, la réserve du Belvédère, construite dans les années 1980, développe une superficie d'environ 200 m². Initialement destinée à entreposer le matériel des campagnes de fouilles, elle est également utilisée pour le remisage des équipements d'entretien du site et pour la conservation du mobilier archéologiques découverts sur l'ensemble de l'oppidum.

Édifiée sur deux niveaux en béton, avec peu d'ouvertures et sans système de régulation climatique, elle accueille principalement du **mobilier archéologique** ainsi que des **vestiges anthropobiologiques** issus des fouilles menées entre 1980 et 2025. À la suite d'un premier référencement, la réserve comprend environ **1 776 contenants**.

C. Salle Saint-Jean, partie ancienne de l'Hôpital d'Alise-Sainte-Reine

Située au cœur du village d'Alise-Sainte-Reine, cette ancienne salle des fêtes est utilisée à titre temporaire pour la conservation des collections et du mobilier archéologique. D'une superficie d'environ 177 m², elle est implantée en rez-de-chaussée et accessible par un escalier. Les locaux sont répartis en deux espaces distincts et ne disposent ni de système de chauffage ni de point d'eau.

La réserve accueille environ **2 500** bacs ainsi que deux meubles à plans, renfermant du mobilier archéologique de toutes périodes et des collections inventoriées, notamment à l'issue du chantier des collections de 2006. Entre 2023 et 2025, une campagne de référencement a été menée parallèlement à une opération de reconditionnement du mobilier archéologique, auparavant conservé dans des boîtes en carton. À ce jour, environ 650 bacs ont été enregistrés dans un tableur de suivi.

D. Réserves et parcours permanent du MuséoParc Alésia

Réserve des collections

En 2020, dans le cadre du renouvellement de la scénographie du parcours permanent, une réserve sécurisée a été aménagée dans un ancien espace de stockage du mobilier scénographique, situé en rez-de-jardin.

Ce local ne dispose pas d'un système de traitement de l'air adapté. Un déshumidificateur est utilisé en permanence afin de maintenir des conditions de conservation satisfaisantes. Cette réserve accueille temporairement un nombre limité d'objets et de collections, dans l'attente de leur retour en réserve ou de leur présentation dans le parcours permanent.

Réserves archives, fonds documentaire et bibliothèque patrimoniale

À la suite de la création du service scientifique des collections, deux espaces sont dédiés aux fonds documentaires. Le premier regroupe le fonds photographique et une partie des archives, le second l'ensemble des autres archives, le fonds documentaire et la bibliothèque patrimoniale. Ces espaces sont équipés de mobiliers adaptés et bénéficient d'un système de régulation climatique assurant des conditions de conservation satisfaisantes.

L'ensemble représente environ **60 mètres linéaires**, répartis entre les archives (40 ml), les fonds documentaires (10 ml) et la bibliothèque patrimoniale (10 ml, soit 926 titres).

Les archives comprennent des documents textuels (rapports, carnets, correspondances, dossiers), un fonds photographique (tirages et négatifs) ainsi que des plans et dessins.

Les fonds documentaires regroupent des dossiers liés à l'histoire du musée, du site et des collections (mémoires, thèses, dossiers d'études, d'acquisitions et de gestion, anciens inventaires).

La bibliothèque patrimoniale est constituée d'ouvrages anciens et spécialisés, dont des éditions des *Commentaires de César* et des ouvrages liés à l'histoire locale. Une partie du fonds est déjà cataloguée.

Le parcours permanent

Renouvelé en 2020, le parcours permanent présente plus de 2 000 objets. Le récolement réalisé en 2021 s'est limité au référencement des objets exposés, sans campagne de post-récolement pour régulariser leur statut et leur intégration aux inventaires.

4. Description de la nature des collections et du mobilier archéologiques

A. Les principaux matériaux représentés

1. Réserves de l'ancien musée Alésia

Espace	Types de matériaux / collections
Rez-de-chaussée	Lapidaire
Salle 6 Bas	Lapidaire ; métal (numismatique) ; organique (bois, cuir) ; terre cuite
Salle 6 Haut	Céramique ; métal (fer et alliages cuivreux) ; tabletterie
Salle d'historiographie	Papier ; enduits peints
Salle Métal	Métaux ; organique (carpologie)
Salle Terre cuite et Verre	Terre cuite ; verre ; plâtres
Cour Raisin et Lapidarium	Lapidaire

2. Site archéologique et Belvédère

Sur le site archéologique, les vestiges conservés sont exclusivement des fragments lapidaires provenant des différents monuments mis au jour lors des fouilles. Ils comprennent notamment plus d'une vingtaine de sarcophages d'époque mérovingienne, conservés à des degrés variables de complétude.

Au Belvédère, un premier référencement des vestiges a permis d'établir que la terre cuite, regroupant à la fois les céramiques et les terres cuites architecturales, constitue le matériau le plus représenté. Elle est suivie par les vestiges organiques, principalement la faune, ainsi que par les restes anthropobiologiques.

3. Salle Saint-Jean, ancien hôpital

D'après le référencement réalisé entre 2023 et 2025, les matériaux les plus représentés sont les matériaux organiques, en particulier les restes fauniques, suivis du verre, bien que celui-ci soit très fragmentaire, de la terre cuite et des métaux, principalement le fer.

4. Réserves du MuséoParc Alésia

Le papier et les supports photographiques constituent les matériaux les plus représentés dans l'ensemble des réserves du MuséoParc.

B. Etat sanitaire

1. Les collections archéologiques

Dans les réserves de l'ancien musée, les collections archéologiques sont globalement dans un état de conservation satisfaisant, une partie importante du mobilier ayant fait l'objet de restaurations et de stabilisations (métaux, terres cuites, verre, lapidaire).

Des désordres ponctuels sont néanmoins observés. Les variations des conditions climatiques peuvent entraîner l'apparition d'efflorescences sur les éléments lapidaires. Certains objets métalliques, n'ayant pas été stabilisés ou insuffisamment traités, présentent des phénomènes de corrosion active ou de reprise de corrosion, nécessitant un suivi.

Les collections de verre archéologique sont sensibles aux variations saisonnières de température et d'humidité. Elles apparaissent actuellement stables, mais requièrent une surveillance régulière.

Les matériaux organiques présentent globalement un bon état de conservation, sous réserve du maintien de conditions climatiques adaptées.

2. Les collections historiographiques

Les collections historiographiques ne présentent pas de désordres majeurs identifiés à ce jour. Des points d'amélioration concernent principalement les modalités de conditionnement.

3. Le mobilier archéologique

L'état sanitaire du mobilier archéologique est hétérogène, en lien avec la diversité des opérations de fouille et des pratiques de traitement.

Les principales observations sont les suivantes :

- présence de résidus sédimentaires en surface, variable selon les ensembles ;
- traces de traitements anciens (collages, ruban adhésif, excès de colle) liés à des opérations d'étude ;
- marquages archéologiques hétérogènes en termes de lisibilité et de pérennité ;
- conditionnements inégaux ne garantissant pas systématiquement une séparation adaptée des matériaux.

4. Les archives, fonds documentaires et bibliothèque patrimoniale

L'état général de conservation est satisfaisant. Des interventions ponctuelles sont toutefois à prévoir, notamment la mise à plat de certains calques de fouille actuellement stockés enroulés.

Les conditionnements des fonds anciens et des ouvrages patrimoniaux présentent une hétérogénéité et nécessitent une harmonisation. Certains ensembles associent des conditionnements adaptés à la conservation préventive à des matériaux non conformes, tels que des pochettes acides encore présentes dans certains dossiers.

C. Types de conditionnement actuel

Les conditionnements sont très hétérogènes selon les ensembles (collections archéologiques, mobilier archéologique et fonds documentaires), reflétant des campagnes de traitement et des pratiques de gestion successives.

Les objets issus des fouilles anciennes sont majoritairement conditionnés en bacs en polypropylène avec sachets et mousses de calage. Toutefois, certains ensembles demeurent conservés dans des cartons, cagettes, contenants plastiques non normalisés ou sachets plastiques. Quelques objets sont encore conservés dans des conditionnements anciens, notamment dans des médailliers en bois de chêne du début du XIX^e siècle.

Une partie des collections restaurées bénéficie d'un conditionnement individuel adapté. Le lapidaire est quant à lui en partie conservé sur palettes, tant sur le site que dans les autres réserves.

Les collections historiographiques présentent également des conditionnements variés : certains ensembles sont conservés dans des pochettes en papier neutre et des cartons non acides, tandis que d'autres demeurent dans des conditionnements anciens (cartons acides ou contenants plastiques).

4. Détail de la mission du lot.2

1. Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic exhaustif des collections et des archives

La présente mission a pour objet la réalisation d'un état des lieux complet, exhaustif et fiabilisé des collections conservées au sein du MuséoParc Alésia, incluant les réserves internes ainsi que les espaces de stockage externalisés.

Cette étude reposera sur une méthodologie rigoureuse, conforme aux standards en vigueur en matière de gestion, de conservation et de valorisation du patrimoine muséal et archéologique.

1.1 Analyse des collections

Le titulaire conduira une analyse approfondie portant notamment sur :

- la volumétrie globale des collections (quantification, métrés linéaires et cubiques, densité de stockage) ;
- la typologie des biens culturels (objets archéologiques, catégories fonctionnelles et chronologiques) ;
- la nature des matériaux (métaux, céramiques, matériaux organiques, composites, etc.) ;
- l'état sanitaire des objets, incluant l'identification des altérations physico-chimiques et biologiques.

Une attention particulière sera portée à l'identification :

- des objets présentant une fragilité structurelle majeure ;
- des objets affectés par des phénomènes d'instabilité évolutive (corrosion active, efflorescences, infestations biologiques, moisissures, etc.).

Ces analyses permettront d'établir une hiérarchisation des priorités d'intervention et une estimation des besoins en conservation-restauration.

1.2 Évaluation des conditions de conservation

Le titulaire réalisera une analyse détaillée des réserves existantes, portant sur :

- les capacités de stockage et leur adéquation aux collections ;
- les conditions climatiques (température, hygrométrie, stabilité) ;
- les dispositifs de sécurité (incendie, intrusion, risques de sinistre) ;
- les conditions d'accessibilité et d'ergonomie (circulation, manutention, consultation).

1.3 Analyse des contenants et conditionnements

Un diagnostic des contenants et systèmes de rangement sera réalisé (boîtes, supports, rayonnages, mobiliers).

Le titulaire formulera des préconisations conformes aux principes de conservation préventive visant :

- l'amélioration des conditions de conservation ;
- l'optimisation de l'accessibilité et de la manipulation ;
- la mise en œuvre de solutions de reconditionnement adaptées (matériaux neutres, systèmes modulaires, identification normalisée).

1.4 Consolidation des données et préparation à l'inventaire

L'étude devra permettre :

- de consolider et fiabiliser les données existantes ;
- de répertorier de manière exhaustive les collections en réserve ;
- d'identifier les ensembles et objets remarquables ;
- d'engager une réflexion sur les opérations de tri, de récolement et, le cas échéant, d'élimination réglementaire.

La méthodologie d'inventaire envisagée devra être précisée en amont du lancement du marché, afin de permettre une estimation financière fiable.

1.5 Identification des besoins

Le titulaire identifiera les besoins :

- à court, moyen et long terme ;
 - en ressources humaines (profils, compétences, besoins en recrutement ou en externalisation) ;
 - en moyens matériels et techniques.

Il devra également :

- dimensionner les futurs espaces de réserve ;
- définir les principes d'organisation et de gestion des collections.

1.6 Estimation financière et phasage

Le titulaire produira une estimation détaillée comprenant :

- le coût global du chantier des collections ;
- la distinction entre missions réalisables en interne et prestations externalisées ;
- un phasage opérationnel des interventions.

2. Production des éléments pour le lancement du marché public du chantier des collections

Le titulaire participera activement à l'élaboration du cahier des clauses techniques particulières (CCTP), en lien étroit avec les équipes du musée, dans la perspective d'une externalisation partielle ou totale du chantier des collections. À ce titre, il contribuera à la définition précise des prestations attendues, des exigences scientifiques et techniques, ainsi que des modalités d'exécution et de contrôle.

Le choix de la méthodologie d'inventaire devra être arrêté en amont du lancement du marché. Cette étape préalable est essentielle afin de garantir une définition claire et homogène des attendus, et de permettre aux candidats d'évaluer de manière fiable le coût et les conditions de réalisation de l'opération.

L'étude aboutira à la production des documents nécessaires au lancement d'un marché public relatif au chantier des collections, comprenant notamment :

- un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- un programme fonctionnel et technique ;
- la définition des moyens humains et matériels ;
- une estimation financière prévisionnelle ;
- un calendrier prévisionnel d'exécution.

Le chantier des collections devra articuler étroitement les enjeux de conservation et de conditionnement avec ceux de l'inventaire. Chaque étape du processus devra à la fois contribuer à la préservation matérielle des objets, à l'enrichissement de leur documentation et à leur intégration dans un système global d'information. Celui-ci devra relier de manière cohérente le contexte de découverte, les données d'entrée dans les collections ainsi que l'ensemble de la documentation associée.

Ce dispositif devra permettre un accroissement continu des connaissances, sans attendre l'achèvement complet du chantier, afin de valoriser scientifiquement chaque phase d'intervention.

3. Des objectifs stratégiques

- Reconstituer une chaîne opératoire complète, allant de la production des connaissances issues des fouilles à leur valorisation (exposition permanente, expositions temporaires, actions de médiation, circulation des œuvres, publications...).
- Constituer un inventaire normalisé, unifié et fiable des collections, reposant sur des données précises, vérifiées et directement exploitables, et intégrant des outils de recherche performants.

- Garantir la conservation préventive et matérielle des collections, en mettant en œuvre des normes de conditionnement et de climat adaptées à la diversité des matériaux, dans la perspective de créer une réserve unique conforme aux standards muséaux actuels, capable d'accueillir à terme l'ensemble des collections.
- Déployer un système global d'information, en articulation avec le futur centre de documentation, rassemblant l'ensemble des données scientifiques : résultats de fouilles, informations liées aux collections, ressources bibliographiques et archives.

L'objectif final est de faciliter l'étude interne des collections, d'encourager leur mobilisation (parcours permanent, expositions, médiation, publications) et d'en développer la diffusion, notamment par le prêt. Il s'agit ainsi de renforcer l'inscription du musée dans les réseaux des musées archéologiques, à l'échelle nationale et européenne.

4. Benchmark et retours d'expérience

Le titulaire proposera un benchmark de sites comparables, en France et à l'international, portant notamment sur les dispositifs de réserves visitables et, plus largement, sur les modalités de conservation, de présentation et de valorisation des collections archéologiques. Cette analyse comparative visera à identifier des modèles pertinents, à mettre en évidence les bonnes pratiques ainsi que les limites observées, et à apprécier les conditions de leur transposition au contexte spécifique d'Alésia.

Une attention particulière sera portée à l'articulation entre fonctions de conservation, d'étude et d'ouverture au public, ainsi qu'aux choix architecturaux, scénographiques et techniques permettant de concilier ces différents enjeux.

Le titulaire proposera également l'organisation de visites de référence auprès d'établissements ayant conduit des projets similaires. Ces visites, conçues comme de véritables temps d'échange avec les équipes en charge des projets (conservateurs, régisseurs, scénographes, etc.), permettront de recueillir des retours d'expérience concrets sur les conditions de mise en œuvre, les arbitrages opérés et les enseignements tirés.

L'ensemble de ces démarches contribuera à nourrir la réflexion stratégique et opérationnelle du projet, en apportant des éléments d'aide à la décision étayés, directement mobilisables dans l'élaboration du pré-programme et la définition des orientations du chantier des collections.

5. Accompagnement à la programmation des nouvelles réserves

Le titulaire assistera la maîtrise d'ouvrage dans la définition d'un programme en vue du lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la création ou la réhabilitation des espaces de réserve. À ce titre, il contribuera à préciser les besoins fonctionnels, techniques et organisationnels, en lien étroit avec les équipes du musée, en tenant compte des contraintes scientifiques, logistiques et réglementaires propres à la conservation des collections archéologiques.

Ce programme devra intégrer les exigences liées au chantier des collections et anticiper les modalités d'une organisation transitoire, susceptible d'évoluer vers une organisation cible pérenne. Il s'appuiera notamment sur les principes suivants :

- un stockage principal structuré par matériau, puis par typologie pour les objets complets, afin de garantir des conditions de conservation adaptées et une lisibilité fonctionnelle des ensembles ;
- un regroupement secondaire par site archéologique, permettant de maintenir la cohérence scientifique des collections et de faciliter les recherches ultérieures ;
- la mise en place d'un système d'adressage structuré (codification des espaces, des zones et des mobiliers), défini en concertation avec les équipes du musée, afin d'assurer une localisation précise, fiable et pérenne des objets ;
- l'intégration systématique des données de localisation dans la base de données des collections, garantissant la traçabilité des mouvements et l'articulation avec le système global d'information.

Une attention particulière sera portée à la compatibilité entre l'organisation transitoire mise en œuvre dans le cadre du chantier des collections et les aménagements définitifs, afin de limiter les manipulations ultérieures et d'optimiser les flux. Le titulaire veillera également à intégrer les enjeux d'accessibilité, de sécurité, de conditions climatiques et de fonctionnalité des espaces, dans la perspective de réserves conformes aux standards muséaux contemporains.

6. Positionnement et cadre stratégique de la mission d'accompagnement

1. Exploitation des données existantes

Le titulaire s'appuiera sur l'ensemble des données déjà produites par l'équipe de régie des œuvres, en veillant à en assurer la pleine valorisation dans le cadre du projet.

À ce titre, il devra :

- en réaliser une analyse critique, portant notamment sur leur niveau de complétude, leur fiabilité, leur structuration et leur adéquation aux usages futurs (inventaire, gestion, valorisation) ;
- identifier les éventuelles lacunes, incohérences ou hétérogénéités, et proposer les actions nécessaires à leur correction ou à leur harmonisation ;
- compléter et fiabiliser ces données, en lien avec les équipes du musée, selon des protocoles définis et documentés ;
- garantir leur cohérence globale et leur interopérabilité, notamment en vue de leur intégration dans le système d'information des collections ;
- assurer leur exploitabilité dans le cadre du chantier des collections, mais également dans la perspective des usages scientifiques, documentaires et de médiation.

Une attention particulière sera portée à la traçabilité des interventions réalisées sur les données, ainsi qu'à la mise en place de règles de gestion pérennes, afin de garantir la qualité et la durabilité du système d'information.

2. Diagnostic des archives scientifiques et documentaires

Dans le cadre de la mission, le titulaire réalisera un diagnostic approfondi des archives scientifiques et documentaires liées aux fouilles et aux recherches menées sur le site d'Alésia.

Ce diagnostic portera notamment sur les carnets de fouilles, la documentation graphique (plans, relevés, coupes), les fonds photographiques, ainsi que sur l'ensemble des documents scientifiques et administratifs associés. Il s'agira d'en évaluer le volume, la nature, l'état de conservation et les conditions de stockage, mais également le niveau de classement, d'indexation et d'accessibilité.

Une attention particulière sera portée aux documents anciens, rares ou présentant des fragilités spécifiques, nécessitant des mesures adaptées en matière de conservation préventive.

Le titulaire analysera également les modalités actuelles de gestion des archives (classement, inventaire, numérisation, outils utilisés) et identifiera les éventuelles lacunes, redondances ou difficultés d'accès.

Ce diagnostic devra aboutir à des préconisations opérationnelles visant à :

- améliorer la conservation matérielle des fonds ;
- structurer et harmoniser leur organisation ;
- faciliter leur exploitation scientifique et documentaire ;
- envisager, le cas échéant, des opérations de numérisation, de signalement et de valorisation.

Ces préconisations devront s'inscrire en cohérence avec le projet global du MuséoParc Alésia, notamment en lien avec le développement du centre de documentation et les actions de recherche, de médiation et de diffusion des connaissances.

3.Enjeux et portée de la mission

La présente mission constitue une étape stratégique de cadrage, indispensable à la réussite du futur chantier des collections. Elle vise à définir un socle méthodologique, technique et organisationnel robuste, garantissant la cohérence et l'efficacité des interventions à venir.

Elle a pour objectif d'inscrire durablement le MuséoParc Alésia dans les standards contemporains de gestion, de conservation et de valorisation du patrimoine archéologique. À ce titre, elle devra contribuer à structurer des pratiques pérennes, fondées sur des référentiels reconnus et adaptées aux spécificités des collections comme du site.

Au-delà de ses dimensions techniques, la mission s'inscrit pleinement dans le projet global de développement du site, en renforçant l'articulation entre conservation, production de connaissances et valorisation auprès des publics. Elle constitue ainsi un levier pour améliorer la lisibilité scientifique des collections, optimiser leur gestion et favoriser leur mobilisation dans les différents dispositifs de diffusion (parcours permanent, expositions, médiation, publications).

Enfin, elle doit poser les bases d'une organisation évolutive, en capacité d'accompagner les transformations futures du MuséoParc, tant sur les plans scientifique que muséographique et territorial.

V. Cadre général de la mission pour les lots 1 et 2

Pour l'ensemble des missions, le titulaire de chacun des lots devra assurer :

- la production de contributions écrites, sous forme de notes d'expertise et de recommandations;
- un appui à la rédaction et à la réécriture des documents nécessaires à la conduite du projet ;
- la formulation de propositions méthodologiques, incluant la définition d'un rétroplanning ;
- un accompagnement à l'élaboration des cahiers des charges des différents marchés ;
- un enrichissement de la réflexion par des échanges fondés sur des retours d'expérience en France et en Europe, ainsi que par la mise en relation avec des professionnels ressources, identifiés par le titulaire dans le cadre de sa proposition ;
- une analyse critique des propositions issues des marchés de maîtrise d'œuvre pour chacun des lots, avec une attention particulière portée au respect des enjeux scientifiques, patrimoniaux et paysagers.

1.Composition et mobilisation de l'équipe pluridisciplinaire

Le ou les candidats devront démontrer leur capacité à constituer et à mobiliser une équipe pluridisciplinaire de haut niveau, ainsi qu'un réseau de spécialistes qualifiés. Celui-ci devra notamment inclure des archéologues experts de la période d'Alésia, du second âge du Fer et de la période gallo-romaine, ainsi que des spécialistes des collections associées (chercheurs, conservateurs, archéologues).

Les qualifications et expériences présentées devront également attester d'une solide maîtrise de l'ingénierie de projet, incluant le montage de marchés publics et le suivi opérationnel de projets comparables, dans des contextes patrimoniaux et culturels similaires.

Ces expertises devront être mobilisées de manière adaptée aux différentes thématiques abordées et aux phases successives de la mission. Les compétences devront ainsi être déployées de façon transversale et coordonnée, en intégrant à chaque étape les exigences scientifiques, historiques, culturelles et méthodologiques du projet.

Cette organisation devra s'inscrire en cohérence avec :

- les enjeux scientifiques et patrimoniaux liés aux collections et au site archéologique ;
- les exigences réglementaires et institutionnelles fixées par l'État.

L'ensemble des deux missions devra permettre d'accompagner la direction de la SPL MuséoParc Alésia, agissant par délégation du Conseil départemental de la Côte-d'Or, dans la mise en œuvre d'une méthode adaptée. Celle-ci devra garantir le respect du calendrier prévisionnel, sécuriser le montage financier et mobiliser un ensemble de compétences en adéquation avec les objectifs scientifiques, patrimoniaux et culturels du projet.

Ce cadre devra également contribuer à enrichir la compréhension du site par tous les publics, dans le respect des connaissances scientifiques et historiques relatives aux vestiges de la ville gallo-romaine et aux collections. Il devra enfin favoriser le renouvellement des modalités de transmission, de médiation et d'appropriation du patrimoine.

2. Modalités d'intervention

Conformément à l'orientation exprimée par la direction générale, la mission est conçue dans un format souple et évolutif, sous la forme d'un marché à bons de commande fondé sur une unité d'œuvre en forfait jours. Ce dispositif permet de mobiliser, de manière réactive et ciblée, l'expertise du titulaire sur les différents volets du projet, en fonction des besoins exprimés et des séquences de gouvernance.

Ce mode opératoire garantit une capacité d'ajustement continue, en cohérence avec la nature itérative de la mission, tout en assurant une maîtrise des engagements financiers et une traçabilité des interventions réalisées.

3. Format contractuel

Tel qu'indiqué dans le CCAP, les prestations seront exécutées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, établis par le pouvoir adjudicateur.

Chaque bon de commande précisera notamment :

- la nature des prestations attendues ;
- La qualification de l'intervenant ;
- les livrables associés ;
- le nombre de jours d'intervention ;
- les délais d'exécution ;
- le cas échéant, les modalités spécifiques d'intervention.

A ce jour, le maître d'ouvrage prévoit :

- Pour le lot 1 l'estimation des jours de mission est de : 150 jours
- Pour le lot 2 l'estimation des jours de mission est de : 60 jours

La rémunération du titulaire s'effectuera sur la base d'un prix unitaire forfaitaire par jour d'intervention, tel que défini dans le bordereau des prix unitaires (BPU) pour le lot 1. Chaque bon de commande donnera lieu à une valorisation en fonction du nombre de jours effectivement mobilisés, dans la limite des estimations validées par le pouvoir adjudicateur. Pour le lot 2, la rémunération du titulaire est principalement forfaitaire et accessoirement à titre unitaire selon le même fonctionnement que pour le lot 1.

Le candidat s'engage à proposer, pour chaque sollicitation, une estimation préalable du nombre de jours nécessaires, accompagnée d'une note méthodologique succincte justifiant ce choix. Cette proposition fera l'objet d'une validation préalable avant l'émission du bon de commande.

Cette évaluation, réalisée au stade de la consultation, peut apparaître insuffisante ou nécessiter des ajustements lors de la remise de l'offre par le candidat. Celui-ci a donc la possibilité, sous réserve d'une argumentation détaillée dans son offre, de proposer une révision de cette estimation.

Un suivi régulier de l'exécution du marché sera mis en place, permettant de contrôler la consommation des bons de commande, d'ajuster les interventions si nécessaire et de garantir l'atteinte des objectifs fixés. Il est demandé au titulaire de chacun des lots d'alerter le maître d'ouvrage dès lors que les consommations atteignent 80% du montant de l'accord-cadre.

4.Instance de pilotage et de validation

Le projet est copiloté par un comité technique regroupant les équipes du MuséoParc Alésia, à savoir le département technique et sécurité, le département de l'action culturelle, ainsi que le département scientifique et des collections.

Toute décision et orientation stratégique du projet est soumise, en dernière instance, à la validation de la Direction générale du MuséoParc Alésia.

Afin d'assurer la bonne conduite du projet, une collaboration étroite et continue est attendue entre les équipes des titulaires du marché et les membres du comité de pilotage, et ce à toutes les étapes de conception et de validation.

5.Référent et organisation du suivi

La personne référente au sein du MuséoParc Alésia est le Directeur général, M. Laurent Bourdereau, ou toute personne qu'il désignera comme chef de projet.

Le suivi du projet est assuré par une instance composée :

- des élus référents du Conseil d'administration ;
- de la direction générale des services ;
- pour la SPL, des représentants du département de l'action culturelle ainsi que du département scientifique et des collections ;
- de deux instances consultatives et de réflexion :
 - le comité d'orientation scientifique et culturelle du site d'Alésia ;
 - le comité scientifique et de suivi du site archéologique d'Alésia.

Sont également associés les partenaires institutionnels suivants :

- le Conseil départemental de la Côte-d'Or ;
- la DRAC Bourgogne-France-Comté ;
- la DREAL ;
- les Architectes des Bâtiments de France ;
- la direction du patrimoine et des musées de France du Ministère de la Culture.

D'autres partenaires pourront être associés ponctuellement en fonction des besoins, notamment afin de mobiliser des expertises spécifiques ou des interlocuteurs locaux ressources. Le maître d'ouvrage pourra également faciliter la mise en relation avec les acteurs du territoire.

6.Rôle du titulaire

Pour le titulaire de chacun des lots de l'accord-cadre, la personne désignée comme directeur d'opérations (DO) constitue l'interlocuteur privilégié de la SPL MuséoParc Alésia pour le suivi et le pilotage de l'ensemble des prestations. Sauf cas de force majeure, aucun changement de DO n'interviendra en cours d'année civile.

7.Fonctionnement des instances

Les principales étapes du projet seront présentées et validées par la Direction générale et les élus du Conseil d'administration lors de réunions dédiées, sans compromettre le calendrier global du projet.

La présence des titulaires pourra être modulée selon les besoins, et n'est pas systématiquement requise lors de toutes les instances. Le nombre de réunions et de déplacements sera optimisé afin de garantir l'efficacité du dispositif.

Enfin, l'usage d'outils de visioconférence est encouragé afin de faciliter la régularité des échanges et la coordination entre les différents acteurs.